



DEPARTEMENT DE L'OISE
ARRONDISSEMENT DE SENLIS
CANTON DE NANTEUIL LE HAUDOUIN
MAIRIE D'ORMOY-VILLERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 9 juin 2026

Délibération N°26/06.2026

Date de convocation : L'an deux mille vingt-six, le 9 juin, à 19h, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en la mairie d'ORMOY-VILLERS en séance publique sous la présidence de Mme Aude WOZNICZKA, Maire.
02/06/2026

Nombre de conseillers
en exercice : 15
Présents : 14
Votants : 15

Étaient présents : Mesdames WOZNICZKA, GROLIER, BASSIGNANI, PERROT, PION, EYNARD, PLASMANS et Messieurs MONTGILLARD, HELLEC, ZAHAF, VIEILLE, BENRALI, BRIEN, COLLIER
Absents représentés : M. ETAIN (procuration à Mme PLASMANS),

Affichage de la liste des Délibérations : Formant la totalité des membres en exercice,
17/06/2026 Mme Florence BASSIGNANI est désignée secrétaire de séance.

Objet : Affectation définitive du résultat 2025 - Budget assainissement

L'Adjointe au Maire, chargée des Finances expose que l'affectation des résultats doit intervenir après le vote du compte financier unique. Ce vote n'a pas pu être réalisé avant le vote du budget primitif 2026 en février, une affectation provisoire avait alors été votée. Les résultats doivent être affectées définitivement maintenant que le CFU est approuvé.

L'Adjointe au Maire, chargée des Finances indique que comme pour le budget communal, il convient de voter l'affectation définitive des résultats.

L'excédent 2025 pour la section d'exploitation représente 157 047,79 €. Il est proposé reporter cet excédent au budget primitif 2026 :

- Le résultat de la section d'investissement étant négatif, il convient d'abord d'affecter la somme correspondante au compte 1068 (recettes d'investissement), soit 44 710,08 €
- Le solde sera affecté dans la section d'exploitation, au compte 002 (excédent reporté) soit 112 337,71 €

Le déficit 2025 pour la section d'investissement représente 44 710,08 € et il est proposé de le reporter au budget primitif 2026, et de l'affecter dans la section d'investissement, au compte 001 (déficit d'investissement).

Mme GROLIER rappelle au conseil municipal que le déficit en investissement, s'explique car l'argent rentre en fonctionnement dans le budget assainissement (versements du délégataire SAUR) alors qu'il sort en investissement avec le remboursement du capital des prêts.

Compte tenu de la réserve en fonctionnement, sauf modification majeure des équilibres, l'excédent servira à solder les prêts jusqu'en 2030. Il n'y aura plus de réserves, mais plus de prêts en cours.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2311-5-14 et R.23-11 et suivants relatif aux règles d'affectation du résultat,
Vu la délibération 25-06.2026 de vote du CFU assainissement 2025,

Vu la correspondance des chiffres entre la reprise anticipée des résultats et le vote du CFU

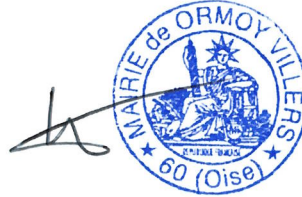
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la reprise et l'affectation définitive des résultats 2025 pour le budget assainissement 2026 comme décrit ci-dessus.

Ormoy-Villers, le 22/06/2026

Le secrétaire de séance,
Florence BASSIGNANI

Le Maire,
Aude WOZNICZKA



Certifié exécutoire par le Maire :

- Compte tenu de sa transmission au représentant de l'Etat
- Et de sa publication sur le site internet communal le **22/06/2026/2025**